

Demande de branchement au réseau d'eau potable

*Ce document est à faire parvenir au SIAEP dûment complété
avant le démarrage des travaux de construction.*

Je soussigné e.mail :
Domicilié à code postal :
Rue n° tél/port :
Sollicite le branchement de mon immeuble ou de mon terrain sis à :
.....

Terrain viabilisé en eau potable (borne de comptage existante en limite de propriété)

- Je joins un chèque de 500.00 € T.T.C., à l'ordre du Trésor Public, correspondant à la taxe de branchement.
- Je joins un plan de situation et un plan de masse de ma construction future.

Terrain non viabilisé en eau potable

Une borne de comptage pour chaque logement créé sera installée en limite de votre propriété.

- Je désire recevoir un devis chiffré pour la viabilisation en eau de mon terrain.
- Je joins un plan de situation et un plan de masse de ma construction future en y faisant figurer la position souhaitée de ma borne de comptage.
- Je m'engage à payer avant l'exécution des travaux (chèques à l'ordre du Trésor Public) :
 - la taxe de branchement de 500.00 € T.T.C.
 - le montant total du décompte correspondant au coût de la viabilisation de mon terrain. (S'il y a lieu, le trop perçu sera régularisé après la réalisation des travaux, au vue de la facture définitive. Seules les quantités réellement exécutées seront facturées).
- Je matérialise les **bornes d'arpentage** de ma limite de propriété avant le démarrage des travaux d'eau potable.

- La taxe de branchement est redevable pour tous les logements neufs, logements réhabilités, hangar agricole, atelier commercial ou artisanal.
- L'ensemble de comptage est votre propriété, les frais de réparation en cas de détérioration ou dégradation vous seront répercutés.
- En signant cette demande, je m'engage à respecter le règlement intérieur du SIAEP.
- L'abonnement prendra effet après la réalisation des travaux.

Lu et approuvé

A....., le.....

Signature